



Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

Paris, le 20/01/2006 – Lettre aux parlementaires

Madame la Député, Monsieur le Député,

L'Assemblée Nationale commencera à examiner le projet de loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche dit « Le Pacte de la Nation pour la Recherche » le 24 janvier 2006 en commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et le 31 janvier 2006 en séance publique.

En ce qui concerne les jeunes chercheurs l'objectif principal de ce texte est de redonner l'attractivité aux carrières scientifiques, pour faire face au phénomène annoncé de la pénurie des chercheurs. Or nous pensons que la démultiplication des CDD ayant une forte charge d'enseignement (du type ATER) ainsi que le manque de visibilité pour les parcours professionnels aussi bien à court qu'à long terme vont à l'encontre de cet objectif. Le niveau de rémunération des jeunes chercheurs prévu par ce projet de loi reste également très insuffisant pour inverser la tendance actuelle.

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) se réjouit que des amendements concernant une revalorisation significative de l'allocation de recherche et son indexation sur le point de la fonction publique aient été déposés lors de la séance d'examen de ce projet de loi le 21 décembre 2005 au Sénat (1).

Nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer la nécessité de ces deux mesures pour redonner aux carrières scientifiques l'attractivité qu'elles ont perdues au fil des années (2). L'enjeu mérite que nous attirions encore une fois votre attention sur les attentes des jeunes chercheurs et en particulier sur :

- la fiche de synthèse sur l'allocation de recherche, publiée par la CJC en Juillet 2005 (3),
- la fiche de synthèse sur le coût de la revalorisation et de l'indexation recommandées par la CJC (4),
- le communiqué de presse du 23 décembre 2005 (5) où la CJC revient sur la nécessité d'une indexation et d'une revalorisation de l'allocation de recherche et souligne le retard de la France par rapport à certains de ses partenaires européens en la matière.

Si le principe de l'indexation de l'allocation de recherche a été voté par le Sénat, celui de la revalorisation a été rejeté. La moitié du chemin vers une nouvelle attractivité des carrières



Confédération des Jeunes Chercheurs

contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>

scientifiques a donc été parcourue par le Sénat. Nous espérons que l'Assemblée Nationale ne fera pas marche arrière mais qu'au contraire elle ira « jusqu'au bout », il en va du rayonnement international de notre système de recherche.

Dans l'espoir de voir nos remarques entendues, je vous prie d'agréer, Madame la Député, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.

Jasmin Bucu, président de la Confédération des Jeunes Chercheurs

1. <http://www.senat.fr/cra/s20051221/s20051221H2.html#toc3>
2. Lire la lettre au parlementaire à propos du « Pacte pour la Recherche » du 13 Décembre 2005 : http://cjc.jeunes-chercheurs.org/interventions/2005-12-13_lettre.pdf
3. <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/syntheseARCJC0705.pdf>
4. <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/dossiers/fiche-cout-revalo.pdf>
5. <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/positions/communique-2005-12-23.pdf>